

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

PRESENTS : BARTHES Bruno, MONTAGNE Stéphane, MASSE Michel, LEGIER Joséphine, JULVE Jean-Luc, PAGAN Pierre, LECOMTE Corinne, HERAIL Bernard, RAMI Martine, LADURELLE Krystel, FONQUERLE Isabel, PLANO Delphine.

ABSENTS EXCUSES : BARTHE Éric, DELMAR Michel, BERNARD Peggy.

PROCURATION : BARTHE Éric à HERAIL Bernard

DELMAR Michel à MONTAGNE Stéphane

BERNARD Peggy à LECOMTE Corinne

Mme LECOMTE Corinne a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 24 MARS 2016**
- 2) **Aliénation de la parcelle communale cadastré section A 1357 pour une superficie de 1502m2.**
- 3) **Finances communales**
 - Affectation du résultat de l'exercice 2015 du Budget principal
 - Vote de la subvention de fonctionnement versée au CCAS
 - Vote de la ventilation 2016 des subventions aux associations
 - Vote de la subvention Association aux Anciens combattants
 - Vote de la subvention à la Boule Cressanaise
 - Vote de la subvention à l'association Par Monts et par Vaux
 - Vote de la subvention au Syndicat de chasse
 - Vote du taux d'imposition 2016
 - Vote du Budget Principal
- 4) **Finances Budget Eau et Assainissement**
 - Affectation du résultat de l'exercice 2015 Budget Eau et Assainissement
 - Vote du Budget Eau et Assainissement 2016
- 5) **Sujets divers.**

N°2016-012 Objet Aliénation de la parcelle communale cadastrée section A 1357 pour une superficie de 1502 m2.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 novembre 2015 relative à l'aliénation de la parcelle communale cadastrée section A 1357 pour une superficie de 1502 m².

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'existence de deux acheteurs potentiels, concernant une partie de la parcelle communale cadastrée section A n° 1357 pour une superficie respective de 887 m² et 615 m², soit 1502m² au total.

Il précise par ailleurs que, vu l'emplacement et les caractéristiques du terrain, ce sera au prix de 39,00 € le m² que la vente leur sera proposée.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNIICIPAL,

OUI l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Donne son accord pour l'aliénation de deux parcelles de 887 m² et 615 m² issues de la parcelle section A n° 1357 pour une superficie totale de 1502 m² à 39,00 € le m², soit pour un montant totale de (1502 m² x 39,00 €) = 58 578,00 € ;

Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour parvenir à ces ventes.

N°2016-013 Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget principal

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2015 fait apparaître le résultat suivant :

- Section de fonctionnement :	+ 229 693.62 €
- Section d'investissement (hors RAR) :	- 139 413.23 €
- RAR	+ 35 078.00 €
Le montant à couvrir est donc de :	104 335.23 €

Il est proposé donc au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté :	90 193.62 €
- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés :	139 500.00 €

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire, après débat et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'affectation mentionnée comme ci-dessus.

N° 2016-014 Objet : Subvention de fonctionnement versée au CCAS

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2016 une subvention de 2000.00 € qui lui permettra en fonction des circonstances de l'année 2016 d'équilibrer son budget.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

Attribue une subvention de 2000.00 €, pour l'année 2016

N° 2016-015 Objet : Ventilation 2016 des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de ventiler les subventions allouées aux diverses associations.

Monsieur le Maire présente la ventilation telle que proposée par la Commission Actions Associations - Fêtes – Sports – Culture et énumérée ci-dessous :

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et à la majorité des membres présents (14 voix dont 3 pouvoirs pour et 1 abstention), décide de ventiler les subventions comme ci-dessous :

- Groupe Artistique Creissanais	200,00 €
- Harmonie St Martin	200,00 €
- Ass Sportive collège de Quarante	1650,00 €
- Amicale Sapeurs-Pompier	500,00 €
- École Creissan	3 200,00 €
- Ball Trap	100,00 €
-Asso 34	850,00 €
- Parents d'élèves école primaire	600,00 €
- Les ptis courageux	100,00 €
- Amis de Creissan	150,00 €
- Ass. Culturelle Archéologie Paléontologie (ACAP)	250,00 €
- CMLV Quad	150,00 €
- Info.com	100,00 €
- Chorale NVLR	100,00 €
- Creissan d'Hier et d'Aujourd'hui	150,00 €
- Les Cht'is en Canal Lirou	100,00 €
- Association des parents d'élèves du collège de Quarante	300,00 €
- Associations des pêcheurs Quarantais	100,00 €
- Ecole Sportive de rugby de Capestang	250,00 €
- La chaîne de rencontres	100,00 €
- Les Creisanotes	950,00 €
- Divers	11510,00 €
<u>TOTAL</u>	22 410,00 €

N°2016-016 Objet : Ventilation 2016 de la subvention Association aux Anciens combattant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant la ventilation de la subvention allouée aux Anciens combattants

Avant de débattre du sujet cité en objet, Monsieur le Maire invite Monsieur PAGAN Pierre au titre de trésorier de l'association aux Anciens Combattants, ne pouvant participer au débat sur l'attribution d'une subvention au bénéfice de l'association dans laquelle il exerce des responsabilités, à ne pas participer au vote, afin de pouvoir délibérer en toute légalité.

Monsieur le Maire présente la ventilation telle que proposée par la Commission Actions Associations - Fêtes – Sports – Culture et énumérée ci-dessous :

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et à la majorité des membres présents (14 votes pour dont 3 pouvoirs et 1 abstention), décide de ventiler les subventions comme ci-dessous :

- Anciens Combattants	100,00 €
-----------------------	----------

N°2016-017 Objet : Ventilation 2016 de la subvention à la Boule Creissanaise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant la ventilation de la subvention allouée à la Boule Creissanaise.

Avant de débattre du sujet cité en objet, Monsieur le Maire invite Monsieur Éric BARTHE au titre de président de l'association de la Boule Creissanaise et Monsieur Bernard HERAIL au titre de trésorier qui a pouvoir pour Monsieur BARTHE Éric, ne pouvant participer au débat sur l'attribution d'une subvention au bénéfice de l'association dans laquelle ils exercent des responsabilités, de ne pas participer au vote, afin de pouvoir délibérer en toute légalité.

Monsieur le Maire présente la ventilation telle que proposée par la Commission Actions Associations – Fêtes – Sports – Culture et énumérée ci-dessous :

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et à la majorité des membres présents (13 votes pour et 2 pouvoirs dont 2 abstentions et 1 pouvoir), décide de ventiler la subvention comme ci-dessous :

- Boule Creissanaise	200,00 €
----------------------	----------

N°2016-018 Objet : Ventilation 2016 de la subvention à l' Association Par Monts et Par Vaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant la ventilation de la subvention allouée à l'association par monts et par Vaux.

Avant de débattre du sujet cité en objet, Monsieur le Maire invite Monsieur PAGAN Pierre au titre de secrétaire adjoint de l'association Par Monts et par Vaux, ne pouvant participer au débat sur l'attribution d'une subvention au bénéfice de l'association dans laquelle il exerce des responsabilités, de ne pas participer au vote, afin de pouvoir délibérer en toute légalité.

Monsieur le Maire présente la ventilation telle que proposée par la Commission Actions Associations - Fêtes – Sports – Culture et énumérée ci-dessous :

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et à la majorité des membres présents (14 votes pour dont 3 pouvoir et 1 abstention), décide de ventiler les subventions comme ci-dessous :

- Par Mont et Par Vaux	100,00 €
------------------------	----------

N°2016-019 Objet : Ventilation 2016 de la subvention au Syndicat de chasse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant la ventilation de la subvention allouée au Syndicat de Chasse.

Avant de débattre du sujet cité en objet, Monsieur le Maire invite Monsieur Jean-Luc JULVE au titre de secrétaire adjoint de l'association du Syndicat de chasse, ne pouvant participer au débat sur l'attribution d'une subvention au bénéfice de l'association dans laquelle ils exercent des responsabilités, de ne pas participer au vote, afin de pouvoir délibérer en toute légalité.

Monsieur le Maire présente la ventilation telle que proposée par la Commission Actions Associations - Fêtes – Sports – Culture et énumérée ci-dessous :

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et à la majorité des membres présents (14 votes pour dont 3 pouvoirs et 1 abstention), décide de ventiler les subventions comme ci-dessous :

- Syndicat de chasse	200,00 €
----------------------	----------

N°2016-020 Objet : Fixation des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2016 n°1259 TH/TF pré-rempli par la Direction des Services Fiscaux et adressé à la Mairie par la Sous-Préfecture de Béziers.

Il précise que cet état doit être complété et transmis à la Direction des Services Fiscaux et qu'il convient donc de déterminer le taux des trois taxes précitées.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, après avoir pris connaissance de l'imprimé 1259 TH/TF pré-rempli par la Direction des Services Fiscaux et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (12 votes pour, 3 votes contre).

Décide de fixer, pour l'année 2016, les taux des trois taxes comme suit :

- Taxe d'habitation.....	14,10 %
- Foncier bâti.....	27,39 %
- Foncier non bâti.....	77,33 %

N°2016-021 Objet : Budget Principale 2016

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée le projet de Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :	1 213 370,62 €
- Recettes :	1 213 370,62 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	466 260,00 €
- Recettes :	466 260,00 €

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget primitif pour 2016 présenté par Monsieur le Maire.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (12 votes pour dont 2 pouvoirs, 2 contres et une abstention).

Adopte le projet de Budget 2016 arrêté comme ci-dessus

N°2016-022 Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2015 Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2015 fait apparaître le résultat suivant :

- Section d'exploitation :	+ 52 738.36 €
- Section d'investissement :	+ 109 494.39 €

Il est proposé donc au Conseil Municipal de reporter le résultat de la section d'exploitation de la manière suivante :

- 002 Résultat d'exploitation reporté :	+ 52 738.36 €
---	---------------

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire, après débat et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'affectation mentionnée comme ci-dessus.

N°2016-023 Objet : Budget Eau et Assainissement 2016

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Eau et Assainissement de la Commune pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section d'Exploitation :

- Dépenses :	400 653.00 €
- Recettes :	400 653.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	291 726.75 €
- Recettes :	291 726.75 €

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget Eau et Assainissement pour 2016 présenté par Monsieur le Maire.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

Adopte le projet de Budget Eau et Assainissement 2016 arrêté comme ci-dessus.

Séance levée à 20h05

